

DIRECTRICE/DIRECTEUR DE L'INSTITUT DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

CONTEXTE

L'Alliance Sorbonne Université regroupe sept établissements d'enseignement supérieur et de recherche couvrant tous les champs disciplinaires des lettres, de la médecine, des sciences et ingénierie, de la technologie, du design et du management auxquels sont associés quatre organismes de recherche. La diversité de ses membres favorise une approche globale de l'enseignement et de la recherche. Elle promeut l'accès de toutes et tous au savoir et développe de nombreux programmes et projets communs en formation tout au long de la vie dans toutes les disciplines, en recherche et en innovation, en valorisation de leurs résultats et leur diffusion.

L'Alliance Sorbonne Université dispose aujourd'hui de neuf instituts thématiques pluridisciplinaires dont le Collegium Musicæ, l'Institut des sciences du calcul et des données (ISCD), l'Institut universitaire d'ingénierie en santé, l'Institut de la transition environnementale, l'Observatoire des Patrimoines de Sorbonne Université, Sorbonne Center for Artificial Intelligence, Quantum information center Sorbonne, l'Institut de l'Océan et l'Institut de science des matériaux. Ces instituts associant plusieurs établissements, ont vocation à faire travailler ensemble plusieurs disciplines s'affranchissant des divisions classiques entre disciplines et permettant ainsi de donner aux chercheuses et chercheurs d'horizons différents l'opportunité de confronter leurs savoirs et leurs expériences. Les Instituts sont financés en partie par l'Idex et en partie par des financements externes sur projet (ANR, Commission Européenne, partenaires industriels, etc.).

L'Institut de la Transition Environnementale organise et soutient des dynamiques interdisciplinaires de formation et de recherche aptes à contribuer à la transition environnementale de nos sociétés. Ses actions visent à articuler les connaissances scientifiques pluridisciplinaires et interdisciplinaires et des actions pertinentes (recherche, formation, information, sciences participatives, interactions avec les publics) pour répondre aux enjeux environnementaux du XXI^e siècle : dérèglement climatique, diminution de la biodiversité, fragmentation des écosystèmes, pollutions, érosion des sols, raréfaction des ressources naturelles, etc.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de l'Institut de la Transition Environnementale : [Institut de la transition environnementale de l'Alliance Sorbonne Université \(sorbonne-universite.fr\)](http://institut.de.la.transition.environmentale.de.l'alliance.sorbonne.universite.sorbonne-universite.fr)

DESCRIPTIF DU POSTE (voir également l'annexe)

La directrice ou le directeur de l'Institut de la Transition Environnementale s'appuie sur un Conseil d'Orientation Stratégique et un Comité Exécutif pour définir et mettre en place la politique scientifique de l'Institut. Elle/il organise et conduit sa mise en œuvre opérationnelle.

Elle/il est chargé(e) d'animer et de coordonner une communauté d'enseignantes-chercheuses, d'enseignants-chercheurs, de chercheuses et de chercheurs de différentes structures de recherche et de formation afin de réaliser des programmes de recherche, de formation et de valorisation répondant aux enjeux de l'Institut.

Elle/il est chargé-e de mobiliser les moyens nécessaires au fonctionnement de l'Institut et à la réalisation des projets de l'Institut en coordonnant les efforts de la communauté pour obtenir des financements auprès de partenaires externes (ANR, France 2030, entreprises, mécénat, ...). Elle/il est responsable de la bonne gestion de l'Institut en concertation avec les services dédiés de Sorbonne Université. Elle/il rend compte au Comité de Pilotage des Instituts.

Elle/il veille à conduire ses missions dans un esprit de collaboration et coordonne les actions de soutien aux activités de recherche, dans la perspective d'une science ouverte.

Elle/il favorise la visibilité de l'Institut et l'accessibilité de ses actions auprès des partenaires, de la communauté scientifique, au niveau national et international.

Elle/il définit les indicateurs permettant d'évaluer les actions de l'Institut et veille à l'adaptation des mesures correctives le cas échéant.

Elle/il a également pour mission d'inscrire l'action de l'Institut dans la politique générale de l'Alliance Sorbonne Université, et de veiller à l'articulation et aux synergies avec les autres Instituts et Initiatives qui structurent l'action de l'Alliance Sorbonne Université.

PROFIL RECHERCHÉ

Le poste est ouvert aux chercheuses, chercheurs, enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs travaillant au sein de l'Alliance Sorbonne Université ou pouvant s'y faire affecter dans le cadre de leur position normale d'activité.

La directrice ou le directeur de l'Institut a un esprit ouvert et curieux lui permettant d'animer un collectif interdisciplinaire et sera force de proposition pour impulser des dynamiques nouvelles aux interfaces entre les champs disciplinaires entre recherche, création, formation et société.

Reconnu(e) pour ses aptitudes à travailler en équipe, elle/il dispose de très grandes capacités relationnelles et d'excellentes qualités en communication lui permettant de travailler en collaboration avec des partenaires d'origines et de natures diverses.

Elle/il sait fédérer et animer des équipes autour de projets et d'objectifs ambitieux tout en faisant preuve de force de conviction et de respect conduisant à l'adoption collégiale de projets.

Elle/il possède les capacités d'analyse et de synthèse, lui permettant de participer aux orientations stratégiques de l'Institut et aux prises de décision et d'être garant(e) d'un budget équilibré.

MODALITES DE CANDIDATURE

Les candidates et les candidats sont invité(e)s à envoyer un CV ainsi qu'un dossier de renouvellement de l'Institut explicitant leur projet pour l'Institut sur la période 2025-2029 (voir fichiers Renouvellement_Institut_final, Demande financière_finale et annexe Instituts de l'Alliance Sorbonne Université).

Ce dossier est à faire parvenir, au plus tard le **30 mai 2024 à minuit**, aux adresses suivantes : muriel.umbhauer@sorbonne-universite.fr et isabelle.coquilleau@sorbonne-universite.fr. Tout dossier parvenu après cette date ne sera pas pris en compte.

Les dossiers de candidature seront examinés par un comité de sélection composé de membres du comité de pilotage des Instituts de l'Alliance Sorbonne Université. A l'issue de cette phase de sélection, les candidates et candidats retenu(e)s seront auditionné(e)s lors d'une journée qui se tiendra à Paris.

Date de prise de poste : 1^{er} janvier 2025

Le poste est basé à Paris au sein de l'une des composantes de l'Alliance Sorbonne Université.

Annexe Instituts de l'Alliance Sorbonne Université

Positionnement et missions des Instituts

Les Instituts de l'Alliance Sorbonne Université (ASU) sont des entités transversales, ouvertes à l'ensemble des membres de l'ASU, consacrées à des domaines scientifiques originaux ou stratégiques. Leur mission est de fédérer une communauté large, interdisciplinaire, pour mener à bien, avec les structures de formation et de recherche des établissements de l'ASU, des actions de recherche, de formation, de diffusion et de valorisation des savoirs. Le rayonnement d'un Institut atteste l'excellence académique de l'ASU dans ce domaine, et contribue à sa reconnaissance au niveau national et international. Même si leur thématique sont différentes, tous les Instituts partagent les mêmes fondamentaux : interdisciplinarité, réflexion prospective, transformation pédagogique et scientifique. Les Instituts s'inscrivent dans les priorités scientifiques des membres de l'ASU définies par le Comité des membres. Les membres de l'ASU s'engagent à mobiliser les compétences existantes en leur sein dans les domaines concernés, ainsi qu'à faire bénéficier les Instituts du développement de coopérations privilégiées avec d'autres institutions partenaires nationales ou internationales.

Pilotage des Instituts

Le pilotage stratégique des Instituts et leur suivi sont assurés par un Comité de pilotage (Copil I&I) placé auprès du Comité des membres de l'ASU et présidé par la/le délégué(e) général(e) de l'ASU. Ce Copil I&I est constitué de deux représentants par établissement de l'ASU, de deux représentants par faculté de Sorbonne Université (un pour la formation, un pour la recherche) et d'un représentant de chaque organisme de recherche. La Direction Générale des Services Adjointe (DGSA) Recherche et Formation, la Direction de la Recherche et de l'Innovation et la cellule PIA de Sorbonne Université sont des invités permanents.

Le Copil I&I rapporte régulièrement devant le Comité des membres de l'ASU, qui étudie et valide les propositions. Il a pour mission de :

- proposer l'équipe de direction de chaque Institut après appel à candidatures ;
- valider la liste des représentantes et représentants des structures de recherche et de formation des membres de l'ASU dans les Comités exécutifs des Instituts ;
- valider les plans stratégiques à 5 ans des Instituts ;
- proposer les enveloppes budgétaires pluriannuelles financées sur l'Idex pour chaque Institut ;
- piloter l'évaluation quinquennale des Instituts et l'analyse de leur bilan à mi-parcours ;
- évaluer les dossiers de création et de renouvellement des Instituts ainsi que leur impact.

Principes de fonctionnement et de gouvernance des Instituts

Les Instituts s'inscrivent dans la durée afin de construire une dynamique de recherche et de formation transverse en étroite collaboration avec les structures de recherche et de formation des établissements membres de l'ASU.

1- Gouvernance

La gouvernance d'un Institut est assurée par :

- Une direction scientifique composée d'un directeur ou d'une directrice scientifique et de directeurs-adjoints ou directrices-adjointes pour assurer une bonne représentation des principaux thèmes portés par l'Institut, ainsi que des établissements impliqués dans l'Institut. Les directeurs, directrices et directeurs-adjoints et directrices-adjointes sont missionnés par le Président ou la Présidente de l'ASU sur proposition du Copil I&I et validation par le Comité des membres de l'ASU. Leur mandat se termine à échéance du contrat quinquennal de Sorbonne Université. Il peut être renouvelé une fois sur proposition du Copil I&I et validation par le Comité des membres de l'ASU. Dans le cas où le directeur ou la directrice scientifique, le directeur-adjoint ou la directrice-adjointe est enseignant-chercheur ou enseignante-chercheuse, elle ou il bénéficie d'une décharge d'enseignement (pouvant aller jusqu'à 96h éq. TD pour l'ensemble de l'équipe de direction) et pourra prétendre, selon l'établissement d'appartenance, à une prime de responsabilité.
- Le directeur ou la directrice est chargé(e) de :
 - préparer, avec le soutien du Comité Exécutif (cf. ci-dessous), un plan stratégique à 5 ans ;
 - coordonner les activités de l'Institut et assurer leur cohérence avec les objectifs et le programme scientifiques ;
 - proposer au Copil I&I la liste des représentantes et représentants des structures de recherche et de formation des établissements membres de l'ASU pour le Comité Exécutif ;
 - représenter l'Institut dans ses échanges scientifiques en interne et en externe à l'ASU ;
 - préparer le bilan des activités à mi-parcours et réaliser l'autoévaluation à l'issue du contrat quinquennal ;
 - préparer, convoquer et présider le Comité Exécutif et le Conseil d'Orientation Stratégique (cf. ci-dessous) de l'Institut ;
 - veiller à la bonne communication des actions menées par l'Institut en lien avec les services de communication des différents établissements ;
 - assurer le lien et le dialogue avec le Copil I&I.
- Un Comité Exécutif (CE) de 10 personnes maximum, composé de représentantes et représentants des structures de recherche et de formation des établissements membres de l'ASU liées à la thématique de l'Institut.
Ce CE, animé par la direction scientifique de l'Institut, se réunit au moins trois fois par an. Il est chargé de :
 - assurer une mission de conseil et de participer à l'élaboration du programme scientifique de l'Institut et à la définition des activités qui s'y rattachent ;
 - participer à la définition des activités portées par l'Institut et des moyens mobilisés dans ce cadre, et à l'atteinte des objectifs fixés ;
 - se faire l'écho des propositions des structures de recherche et de formation qu'ils représentent et les informer des actions conduites par l'Institut.Les relevés de décision du CE sont mis à disposition sur un site dédié pour faciliter une large consultation.
- Un Conseil d'Orientation Stratégique (COS) composé de 5 à 10 personnalités scientifiques d'envergure internationale, extérieures à l'ASU, reconnues dans les diverses disciplines concernées par l'activité de l'Institut, ainsi que de représentantes et représentants du monde socio-économique et/ou politique, afin d'échanger sur les priorités et les évolutions thématiques de l'Institut.

Le COS se réunit une fois par an. Il donne un avis éclairé sur les actions de l'Institut et les améliorations ou évolutions éventuelles à y apporter. Cet avis rédigé est également mis à disposition sur un site dédié.

2- Gestion administrative

Le pilotage administratif opérationnel de l'Institut est assuré par un ou une secrétaire générale. Sous l'autorité de la direction de l'Institut, elle ou il assure la liaison entre la direction de l'Institut et les différents partenaires, académiques, institutionnels et industriels. Elle ou il participe au suivi et au montage des projets de l'Institut, dans les domaines de la formation, de la recherche et des services à la société, en contribuant au suivi de la gestion administrative et du budget. Elle ou il garantit le suivi ainsi que la visibilité des actions et des moyens financiers mobilisés, qui feront également l'objet d'un bilan à mi-parcours et à l'issue du contrat quinquennal.

Les actes de gestion administrative de l'Institut sont pris en charge par du personnel de gestion administratif (commandes d'achats, missions, suivi régulier des budgets, conventions, soutien à l'organisation des événements, ...) mutualisé avec d'autres Instituts et/ou Initiatives.

Communication

Pour plus d'impact et de visibilité en interne comme en externe, les Instituts doivent adopter une identité visuelle commune garantissant une reconnaissance immédiate, et utiliser le logo de l'ASU. Les Instituts veillent à ce que les services de communication des différents établissements soient informés de leurs principales activités, afin d'en assurer une bonne diffusion, en interne comme à l'extérieur, au niveau régional, national et international. Ils s'appuient sur un ou une chargée de communication mutualisé(e) entre les Instituts et Initiatives qui prend en charge les actions de communication des Instituts et Initiatives et de faire le lien avec les services de communication des différents établissements de l'ASU.

Financement et soutien à l'Institut

Le statut d'« Institut » ne préjuge en rien du montant du financement alloué par l'ASU pour la conduite de ses actions. Le montant pluriannuel (5 ans) du financement Idex alloué par l'ASU est défini par le Comité des membres sur proposition du Copil I&I, au regard du budget prévisionnel et du projet à 5 ans de l'Institut. A mi-parcours, une réévaluation du budget alloué par l'ASU est réalisée sur la base du bilan des actions réalisées, des sommes dépensées et du projet restant à développer sur le contrat en cours. Les établissements membres impliqués s'efforcent d'orienter des ressources spécifiques pour soutenir les projets des Instituts et de les aider à obtenir des ressources externes.